



Etude de marché du bois d'œuvre à Kinshasa



Septembre 2024



SOMMAIRE

1	Introduction	4
1.1	Contexte et justification de l'étude	4
1.2	Méthodologie	5
2	Chaîne de valeur du bois d'œuvre à Kinshasa	7
2.1	Caractérisation des produits	7
2.2	Structuration de la filière	8
2.3	Analyse de l'offre	8
2.3.1	Acteurs clés	8
2.3.2	Produits échangés, capacités de production et volumes	12
2.3.3	Coûts d'exploitation et prix relevés	13
2.4	Analyse de la Demande	16
2.4.1	Description du Marché	16
2.4.2	Comportement des consommateurs	17
2.4.3	Tendances de la demande	18
2.5	Environnement règlementaire	18
3	Forces, faiblesses opportunités et menaces	19
4	Conclusions et recommandations	20
	Annexe 1 : Extrait des termes de référence	22
	Annexe 2 : Questionnaire	23
	Annexe 3 : Tableau d'échantillonnage	35
	Annexe 4 : Engagements internationaux de la RDC	36
	Annexe 5 : Autres dispositifs règlementaires nationaux	37

Liste des figures

Figure 1 : Principaux processus de transformation du bois et produits bois vendus à Kinshasa (FRM, 2018).....	7
Figure 2 : Produits bois vendus à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)	7
<i>Figure 3 : Provenances des produits bois vendus à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024).....</i>	<i>7</i>
Figure 4 : Schéma de la filière bois en RDC (auteurs, 2024, d'après ERAIFT, 2019 ; FRM, 2018 et CIFOR, 2014).....	8
Figure 5 : Les principales entreprises de la filière formelle en RDC (auteurs, 2024, d'après ERAIFT, 2019 et FRM, 2018)	9
Figure 6 : Essences exploitées par les artisans du bassin de Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)	12
Figure 7 : Essences vendues en grumes ou produits transformés par les commerçants de Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)	12
Figure 8 : Détails des produits bois (essence / produit) vendus par les commerçants de Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)	13
Figure 9 : Taxes sur le bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024) .	13
Figure 10 : Coûts d'exploitation du bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024).....	14
Figure 11 : Coûts de transport du bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024).....	14
Figure 12 : Coût de commercialisation du bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)	14
Figure 13 : Prix des grumes vendues à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)	15
Figure 14 : Prix des produits bois vendus à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024).....	16
Figure 15 : Analyse AFOM de la commercialisation de produits bois à Kinshasa (auteurs, 2024)	19
Figure 16 : Recommandations d'essences de bois d'œuvre pour SGW (auteurs, 2024)	21

1 Introduction

1.1 Contexte et justification de l'étude

Enjeux de la filière bois d'œuvre en RDC

La surface forestière de la République Démocratique du Congo (RDC) est estimée à 155 millions d'hectares, couvrant 70% du territoire (ERAIFT, 2019)¹. Il s'agit principalement de forêt dense humide de basse altitude, qui sont considérées comme les zones productives du Bassin de Congo (FRM, 2018)².

Ce potentiel important est sous-exploité : plus de 60 % de la forêt dense humide ne bénéficie d'aucune affectation à un usage (production ou conservation) et 20% des surfaces légalement exploitables le sont effectivement. Les efforts engagés par les acteurs publics et privés depuis la promulgation du Code forestier en 2002 n'ont pour le moment pas permis une augmentation significative des volumes produits.

La filière bois en RDC est caractérisée par un secteur industriel formel très peu développé et un secteur artisanal informel important. La production formelle de bois n'a jamais dépassé les 400 000 m³/an, et stagne depuis plusieurs années entre 200 et 300 000 m³/an, soit à peine 5% de la production sous-régionale. La transformation est la plupart du temps assurée par les producteurs industriels, à hauteur de 40% des volumes exploités. Les entreprises se limitent souvent à la première transformation, limitant de fait la valeur ajoutée créée, par manque de capacité d'investissement et d'un environnement facilitant (DUHESME et al, 2021)³.

Le marché local est essentiellement approvisionné par des scieurs artisanaux, dont il est très difficile d'estimer le nombre. Les volumes de bois exploités par ces acteurs sont également difficilement estimables, une partie étant destinée au marché local et l'autre étant exportée vers les pays voisins, sans contrôle effectif. Néanmoins, il semble plausible qu'au niveau national le volume de bois artisanal soit 10 fois supérieur au volume de bois industriel (LESCUYER et al., 2014).

La RDC est caractérisée par un taux de déforestation plus élevé que dans les autres pays de la région. Ce taux augmente, passant de 0,44 % entre 2000 et 2010 à 1,25% entre 2010 et 2014. Il est largement imputable à l'exploitation forestière illégale (ERAIFT, 2019).

La contribution du secteur forestier au PIB est faible, atteignant 0.8% pour le secteur formel en 2014. Cette même année la filière artisanale générait environ 25 000 emplois (CIFOR, 2014), et la filière formelle 5 000 (FRM, 2018).

¹ ERAIFT, 2019. Ecole Régionale Post-universitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et territoires Tropicaux (ERAIFT), *Etat de lieu des acteurs de la filière forêt-bois en République Démocratique du Congo*, 85 p.

² FRM, 2018. FRM Ingénierie, Banque Africaine de Développement, *FAC-2030 : Vision stratégique et industrialisation de la filière bois en Afrique centrale horizon 2030, rapport pays République Démocratique du Congo*, 65 p.

³ DUHESME C., GALLY M., GLANNAZ S., HERVO C., KONE Y., LESEUYER G., MBONAYEM L., NAKOE P., NGOYA KESSY A., LAHANN P., PASQUIER A., SERRANO O., VAN LOON T., 2021. Etat des forêts – Chapitre 2. L'évolution des filières bois dans le bassin du Congo. 42p.

La consommation de sciages artisanaux était estimée à 175 000 m³/an à Kinshasa, premier pôle de consommation urbain en RDC. Les besoins en bois augmentent rapidement, avec une croissance démographique dépassant les 3%/an.

Contexte du projet et objectifs de l'étude

Situé sur les plateaux Batékés, à 130 km de Kinshasa, les forêts d'Ibi village constituent le premier projet en RDC (et le seul à ce jour) à avoir généré et surtout vendu des crédits carbone à partir d'une surface forestière plantée. Il repose sur un modèle agroforestier innovant impliquant des rotations d'acacias sur une période de sept ans.

Les acacias, connus pour leur croissance rapide, fixent l'azote dans les sols dégradés et augmentent le taux de matière organique. Du manioc est cultivé en inter-rang les premières années de plantation. Une fois arrivés à maturité, les acacias sont transformés en charbon de bois. Les acacias se régénèrent sur trois cycles de production, avant dessouchage et replantation.

Ce système est aujourd'hui en place sur une surface d'environ 1 500 ha, dont 272 sont certifiés. Sur le même principe, des essais ont été menés avec d'autres essences, notamment *Pinus sp.* et *Eucalyptus sp.* Un arboretum regroupant plusieurs dizaines d'essences a été mis en place à la plantation, avec notamment quelques sujets d'*Afrormosia (Pericopsis elata)*.

Le projet *Sustainable Green Wood (SGW)*, mené par Mushiete & Co SARL (M&Co) a pour ambition d'étendre les plantations actuelles de 5 200 ha de cultures agroforestières, sur le site d'Ibi village. Cette extension présente entre autres deux différences majeures avec le puits de carbone original : i) l'intégration d'un atelier de transformation du bois d'œuvre et ii) la diversification des peuplements avec la promotion d'essences forestières indigènes.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet SGW financée par le CAFI/FONAREDD, SalvaTerra est mandaté pour mener des études de marchés sur les trois filières concernées par cette extension : manioc, makala, bois d'œuvre.

L'objectif de l'étude est de recueillir des données technico-économiques relatives à la filière bois d'œuvre afin de nourrir les six axes d'analyse décrits dans les termes de références (voir **Annexe 1**) : (i) Offre (itinéraires, rendements, productions), (ii) Demande (usages actuels mais aussi potentiels), (iii) Chaîne de valeurs (acteurs, flux, contraintes logistiques), (iv) Tendances (prix, volumes, drivers de l'O/D), (v) Défis et opportunités (en termes de production, transformation commercialisation), (vi) Recommandations stratégiques et opérationnelles.

1.2 Méthodologie

Pour mener à bien l'étude de marché sur la filière bois d'œuvre dans le Bassin de Kinshasa, nous avons adopté une méthodologie mixte, alliant étude bibliographique et enquêtes de terrain. Nous avons ciblé le marché des grumes et de produits transformés (sciages, plateaux, planches, lattes, chevrons, madriers).

Si le secteur formel est bien documenté en RDC, le secteur artisanal informel est encore largement mal connu et il existe très peu d'informations fiables permettant de le caractériser.

Pour combler ces lacunes, nous avons mobilisé deux types d'outils : des entretiens semi-directifs pour des personnes clés (personnel Ibi, membres du GI-Agro, agents de projets/ONG, gros commerçants, gestionnaires de dépôts, producteurs) et des questionnaires systématiques,

principalement fermés, destinés aux producteurs, transformateurs et commerçants. Les questionnaires développés sont présentés en **Annexe 2**.

Notre approche s'est déroulée en deux phases : d'abord, l'identification et la caractérisation des principaux points de vente et marchés de Kinshasa, puis des enquêtes auprès des acteurs opérationnels des chaînes de valeur sur les principaux points de vente. Étant donné les contraintes sécuritaires, les producteurs artisanaux ont été interrogés sur les marchés lors de la livraison de leurs marchandises, permettant ainsi de couvrir l'ensemble de la filière bois d'œuvre artisanale dans la zone urbaine de Kinshasa.

71% des marchés identifiés ont été échantillonnés sur l'ensemble des trois études. Concernant la filière bois d'œuvre, les trois marchés (Kinkole, Bat Kingabwa et Mombele) paraissant les plus actifs ont été enquêtés et 185 enquêtes ont été administrées (voir tableau d'échantillonnage en **Annexe 3**). Il faut noter que Kinkole est un marché central qui dessert les autres marchés. On y trouve à la fois des producteurs, des transporteurs et des vendeurs. C'est aussi un lieu de transformation artisanale majeur.

Il est important de souligner que la consommation de bois d'œuvre est majoritairement le fait de professionnels, tels que les menuisiers, charpentiers et autres artisans spécialisés. Ces acteurs utilisent le bois comme matière première pour fabriquer divers produits. Les ménages, en revanche, consomment peu directement de bois d'œuvre pour leurs besoins quotidiens : ils achètent généralement des produits finis déjà transformés par ces professionnels. Ils n'ont donc pas été inclus dans l'échantillon.

L'ensemble des questionnaires semi-fermés ont été codés et administrés sous KoboCollect. Les enquêtes terrain ont été menées par les équipes de TARGET SARL en juillet 2024, et les données brutes nettoyées ont été transmises à SalvaTerra en août. Ces données sont analysées, croisées avec les données bibliographiques et synthétisées dans le présent rapport.

L'une des principales limites de cette étude réside dans le caractère largement informel de la filière du bois d'œuvre en RDC. La majorité des acteurs rencontrés opèrent sans titre légal, ce qui explique leur réticence à s'identifier et fournir des informations sur leurs pratiques, rendant extrêmement difficile l'accès à des données fiables. Les résultats des enquêtes ont donc été complétés par des données bibliographiques lorsqu'elles étaient disponibles, mais ces dernières doivent elles aussi être interprétées avec prudence.

Qualifier et quantifier précisément les pratiques, flux, prix, marges, etc. dans la filière est une véritable mission impossible à laquelle sont confrontés non seulement les chercheurs et les analystes, mais aussi les services de l'Etat eux-mêmes. Depuis plusieurs années, ces derniers cherchent à formaliser et organiser la filière, sans toutefois parvenir à obtenir des résultats concrets en matière de régulation et de traçabilité, faute d'avoir une connaissance minimale de la filière. C'est pour cette raison que les acteurs publics n'ont pas été intégrés à l'échantillon.

Une autre limite de cette étude est due à l'impossibilité de se rendre directement sur les sites d'exploitation en raison des contraintes de temps et du contexte sécuritaire dégradé dans certaines zones du bassin d'approvisionnement de Kinshasa. En conséquence, les producteurs de bois d'œuvre ont été interrogés principalement lors de la vente de leurs produits sur les marchés et dans les dépôts de Kinshasa, ce qui introduit un certain biais dans la représentativité de l'échantillon.

2 Chaîne de valeur du bois d'œuvre à Kinshasa

2.1 Caractérisation des produits

Le marché de Kinshasa est largement approvisionné par la filière dite « artisanale », qui produirait 13 à 15 fois plus que la filière formelle (CIFOR, 2014 et FRM, 2018). Les produits se commercialisant à Kinshasa sont les **grumes** et les **produits transformés (plateaux, planches, lattes, chevrons, madriers, Figure 2)**. Les entreprises industrielles de la filière formelle approvisionnent également le marché intérieur en **contreplaqué** et en **rebut** de l'industrie. La figure ci-dessous présente les principales étapes de transformation du bois.

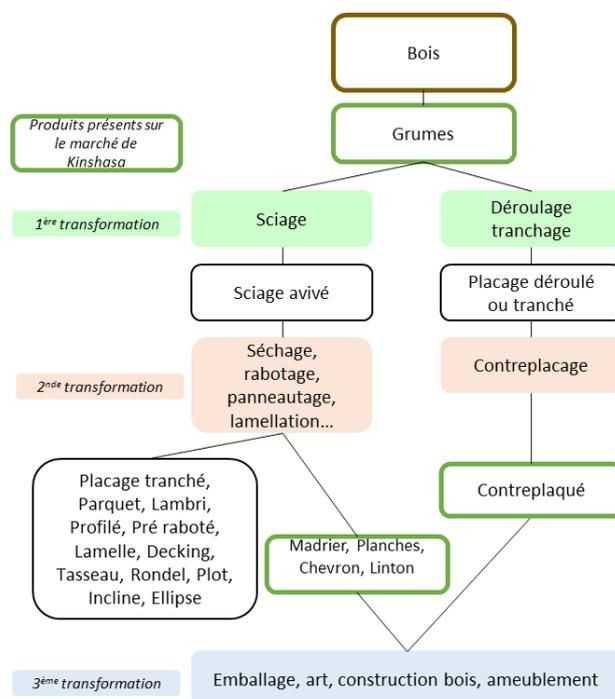


Figure 1 : Principaux processus de transformation du bois et produits bois vendus à Kinshasa (FRM, 2018)

Les produits vendus dans la ville de Kinshasa proviennent principalement de l'Equateur, puis dans une moindre mesure de la Province de Kinshasa et les autres Provinces voisines (Figure 3). Il est à noter que le Kongo-central était la principale province d'approvisionnement de Kinshasa jusque dans les années 2010, mais que les ressources y sont moins aisées à prélever.

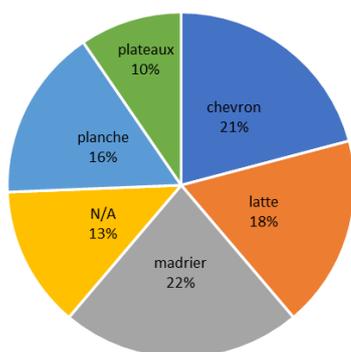


Figure 2 : Produits bois vendus à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

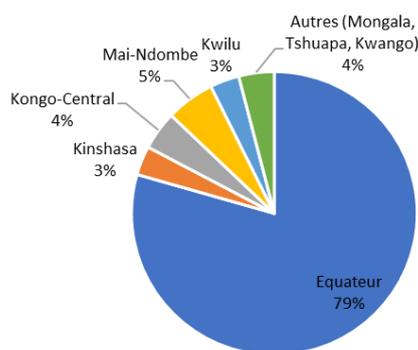


Figure 3 : Provenances des produits bois vendus à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

2.2 Structuration de la filière

La filière bois en RDC comprend une filière industrielle formelle et une filière artisanale.

Dans la filière formelle, la production est intégrée : les principales entreprises concessionnaires forestières ont des scieries industrielles leur permettant de transformer la petite partie de leur production de bois qui n'est pas exportée.

Dans la filière artisanale, le nombre d'acteurs est plus important : les producteurs embauchent des équipes de bûcherons (minimum quatre personnes) et peuvent prendre en charge une partie de la transformation, le plus souvent directement sur le lieu de coupe. Ils ont recours à un prestataire pour le transport (principalement par voie fluviale, en barge pour les produits sciés et en radeau pour les grumes) et viennent vendre leur production à Kinshasa.

Les chargements sont acheminés à Kinkole, où sont installés des scieries mobiles (type Lucas Mill, Wood Meizer ou équivalent). Celles-ci sont souvent financées en commun par plusieurs négociants-grossistes, souvent des femmes. De plus petits intermédiaires de type détaillant peuvent aussi avoir recours aux scieries mobiles en prestation. Les consommateurs finaux sont le plus souvent des professionnels. Un schéma de la filière est présenté ci-dessous. Les modes de transport sont décrits en partie 2.3.1.

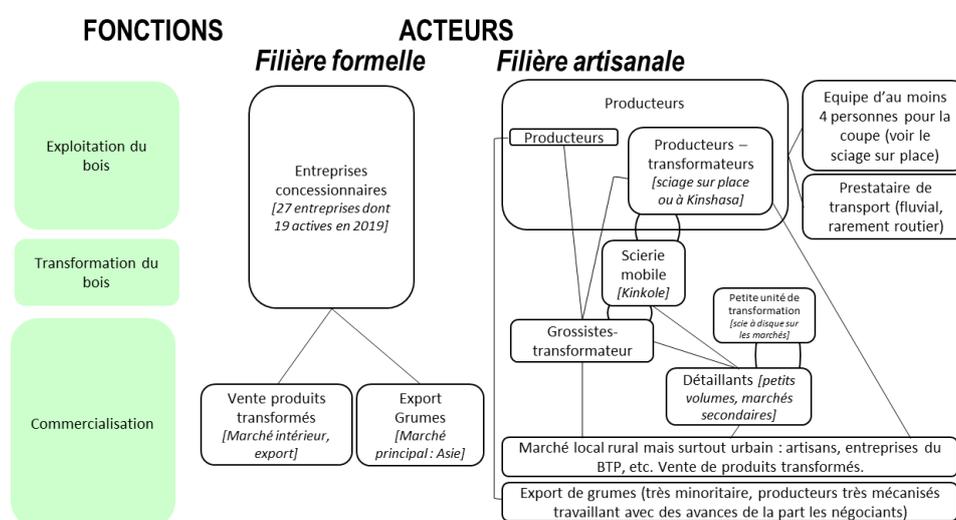


Figure 4 : Schéma de la filière bois en RDC (auteurs, 2024, d'après ERAIFT, 2019 ; FRM, 2018 et CIFOR, 2014)

2.3 Analyse de l'offre

2.3.1 Acteurs clés

La filière artisanale génère environ 25 000 emplois en RDC, contre 87 500 en 1991, avant le développement de l'usage des tronçonneuses. A Kinshasa même, la filière informelle représentait près de 2 600 emplois permanents et 3 900 emplois temporaires en 2013 (CIFOR, 2014)⁴. Dans la filière formelle on comptait, cette même année, 2 000 emplois dans l'exploitation industrielle et 3 000 dans la transformation industrielle (FRM, 2018).

⁴ CIFOR, 2014. Lescuyer et al., *Le marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo, État des lieux, opportunités, défis*, 62 p.

→ Concessionnaires industriels de la filière formelle

La production formelle est effectuée par des concessionnaires forestiers. Ils sont peu nombreux, et leur production de grumes est assez faible. Ceci s'illustre par quelques données de production : (i) on comptait 27 entreprises concessionnaires en 2019, dont la majorité n'avaient qu'un titre foncier et dont 15 seulement étaient actives ; (ii) en 2016, les quatre plus gros concessionnaires ont prélevé 91% des 206 000 m³ officiellement exploités (FRM, 2018).

Par ailleurs, la production est très concentrée : en 2018, huit entreprises possédaient environ 80% des surfaces des concessions industrielles (*ibid*). Les principaux groupes sont répertoriés ci-dessous. Ces entreprises sont regroupées au sein de la Fédération des industriels du bois (FIB). Leur chiffre d'affaires était estimé entre 45 et 50 millions USD en 2012-13 (ERAIFT, 2019).

La transformation en sciages n'est effectuée que sur une petite partie de la production, dans les usines des groupes. Ces centres de transformation sont principalement situés à Kinshasa car les difficultés d'approvisionnement en énergie limitent les possibilités ailleurs dans le pays, mais aussi parce que le marché de Kinshasa permet d'écouler les produits de moindre qualité qui ne peuvent être exportés (FRM, 2018). Cette transformation industrielle baisse depuis les années 2000, n'étant pas concurrentielle avec la transformation artisanale se développant à Kinkole.

Exploitation industrielle	Nombre de titres fonciers (2019)	Caractéristiques
Groupe SODEFOR/FORABOLA	SODEFOR (13) FORABOLA (6)	- Entreprise familiale peu capitalisée - 3 (SODEFOR) + 1,1 millions d'hectares (FORABOLA) - Usines de transformation à Kinshasa et à Nioki (Province de Mai-Ndombé). - Diminution récente de la production (FRM, 2018)
IFCO	2	- Société en croissance, réalisant des investissements, produisant d'importants volumes (parfois premier producteur national) malgré des surfaces foncières limitées - 1,2 million d'hectares - Opère également au sein des concessions attribuées à MOTEMA - Transformation industrielle à Kinkolé : 30-50 000 m ³ /an de grumes
BOOMING GREEN	5	- Société chinoise issue du rachat au Groupe Blattner Elwynn, ayant lui-même racheté à la société SIFORCO du groupe Danzer qui, après avoir été le 1 ^{er} producteur national des années 70 aux années 2000, a quitté la RDC et fermé son usine de transformation de Maluku (capacité de transformation : 100 000 m ³ /an de grumes)
MANIEMA UNION	4	- 1,2 millions d'hectares
CFT	3	- Usine de transformation à Kisangani (Province de la Tshopo)
BEGO CONGO	1	- Usine de transformation à Kisangani (Province de la Tshopo)
AUTRES GROUPES ACTIFS EN 2019 (nombre de titres fonciers)	ETABLISSEMENT KITENGE-LOLA (3), MOTEMA (2), SEFOCO (2), ENRA (2), MAISON NBK (2), SOMIFOR (2), LA FORESTIERE DU LAC (1), SIFORCO (1), BBC (1), SCIBOIS (1), FODECO (1), CFE (1), COMPAGNIE DES BOIS (1), SCTP (1), TALATINA (1), SAFO (1), SOMICONGO (1), MEGABOIS (1), LA FORESTIERE (1), RIBACONGO (1)	
ENTREPRISES NON-PRODUCTIVES EN 2019 :	ENRA, RIBACONGO, SICOBOIS, TALATINA, MEGABOIS, SCTP, CFE, SOMICONGO, SEFOCO, MAISON NBK, LA FORESTIERE	

Figure 5 : Les principales entreprises de la filière formelle en RDC (auteurs, 2024, d'après ERAIFT, 2019 et FRM, 2018)

Les rendements de transformation sont de l'ordre de 30% pour les sciages destinés à l'export et de 50% pour les contreplaqués. C'est assez faible comparé aux rendements français estimés à 60% pour les résineux et 45% pour les feuillus, avec des grumes pourtant plus petites. Cela s'explique par le fait que les industriels effectuent des sciages destinés à des marchés exigeants. Les sciages destinés au marché local, de moindre qualité, peuvent atteindre des rendements de transformation de l'ordre de 60% (FRM, 2018).

→ *Exploitants artisanaux de la filière informelle*

Les exploitants artisanaux opèrent en petites équipes dans tout le pays. Ils sont pour une minorité d'entre eux affiliés à l'Association congolaise des exploitants forestiers artisanaux (ACEFA), qui comptait 1 315 membres en 2018 (FRM, 2018). Dans notre échantillon, seuls 24% des producteurs appartiennent à une association de producteurs, mais aucun ne cite l'ACEFA.

Les exploitants artisanaux se différencient par leur niveau de mécanisation, leur détention ou non de permis de coupe, et leurs débouchés (marché local uniquement pour la majorité, export pour une minorité utilisant des moyens de production semi-industriels généralement en étant préfinancé par des négociants indiens ou chinois) (FRM, 2018).

Dans notre échantillon, 67% des producteurs n'ont pas de permis de coupe. Ils vendent très majoritairement en direct à Kinshasa, mais pas sur commande. Ils travaillent majoritairement à la tronçonneuse (50%) et à la scierie mobile (25%), et sont majoritairement propriétaires de leur tronçonneuse (85%). Par ailleurs, 61% des exploitants qui transforment réalisent le sciage des grumes sur place, et les autres à Kinshasa.

Ces données sont cohérentes avec celles relevées dans (CIFOR, 2014) : 80% des exploitants travaillent sans commande, 96% travaillent sans permis et 76% possèdent leur tronçonneuse.

Les postes de dépense principaux sont le carburant et les huiles (moteur et chaîne), la location du matériel, la main d'œuvre (salaires versés localement), ainsi que des taxes et tracasseries qui interviennent au chargement et durant le transport.

Ces taxes sont très nombreuses. On en recense jusqu'à 34 en Ituri (CIFOR, 2014). La fiscalité et la parafiscalité représenteraient 7% et 12% du coût total d'exploitation respectivement dans l'Ouest et dans l'Est du pays (CIFOR, 2014). Les taxes identifiées sont les suivantes : Direction de contrôle et vérification interne (DCVI), droit de port, environnement et Fond forestier national (FFN), Antifraude, « Marin », « Patente », taxe de salubrité, police frontière, taxe de manutention, auxquelles s'ajoutent les tracasseries. L'achat des arbres reste un coût assez faible. Les coûts sont relevés en partie 2.3.3.

Les essences principales prélevées et les produits sont présentés en partie 2.3.2. Le sciage artisanal en RDC se caractérise par l'abattage d'arbres d'environ 1m de diamètre en moyenne sur notre échantillon. Le coefficient de variation (CV. Rapport de l'écart-type sur la moyenne, pour estimer la dispersion des données) de cette estimation est assez faible, 20%, ce qui signifie que les diamètres d'exploitation sont relativement constants. Les Provinces de provenance sont présentées en partie 2.1.

La transformation artisanale se fait principalement à Kinkolé. Lorsqu'il n'est pas effectué par les transformateurs, le sciage est généralement effectué « à façon » par des négociantes qui achètent des grumes puis payent la prestation de sciage. Ces scieries sont souvent financées en commun par plusieurs négociantes. 80% des transformateurs interrogés travaillent avec une scierie mobile.

Les principales problématiques sont les transports pour 64% des exploitants artisanaux (manque d'eau en saison sèche rendant impossible la navigation, chavirage entraînant la perte du chargement et occasionnant des accidents parfois mortels, vol en chemin ou au port), la

qualité des arbres prélevés (12%), la quantité de documents officiels nécessaires pour la coupe et le transport (6%), les taxes et tracasseries (9% des producteurs).

La bibliographie met aussi en évidence une difficulté liée au mauvais équipement, à la raréfaction des ressources et à la main d'œuvre jugée trop coûteuse et peu fiable (CIFOR, 2014).

→ *Transporteurs des filières formelle et informelle*

Le transport se fait principalement par voie fluviale, sur trois grands axes navigables : Oubangui, Congo, et Kassai. Le fleuve Congo est navigable entre Kisangani et Kinshasa. Certains de ses affluents sont aussi navigables. Ces axes ne sont parfois pas praticables en saison sèche, ou alors uniquement avec des chargements réduits.

Ces difficultés entraînent des pics de prix en saison sèche, de mai à septembre pour les grumes, un peu plus concentré sur juin = août pour les produits transformés (voir partie 2.2.3). Les concessionnaires forestiers disposent souvent de leur propre flotte (FRM, 2018). Le coût du transport par radeau est négocié en fonction des essences et des volumes. Généralement le transporteur reçoit 1/4 à 1/3 de la valeur du bois transporté, sous forme d'argent ou d'une partie du chargement.

Les axes routiers sont surtout utilisés entre les marchés de Kinshasa (de Kinkolé aux marchés secondaires) et entre Kinshasa et Matadi, le port d'export international. La route Kinshasa-Matadi est en bon état et financée par un péage (FRM, 2018). Le port de Matadi est régulièrement engorgé. Un deuxième port, privé, Matadi Gateway Terminal, a été mis en service à Matadi en 2016. Il est surtout utilisé pour les importations.

Notre échantillon porte sur huit transporteurs, uniquement routiers. 50% sont propriétaires de leur véhicule. 88% ne transportent que des sciages. Les chargements sont en moyenne de 9 m³ par camion. 21 livraisons mensuelles sont effectuées en moyenne pour des trajets de 28 km. Les taxes identifiées sont les taxes à l'entrée de Kinshasa (péage dans 75% des livraisons), taxes de parking, taxes diverses (DCVI, droit de port, environnement et FFN), et les tracasseries. Les coûts sont relevés en partie 2.3.3.

→ *Commerçants de la filière informelle*

Le marché principal est Kinkolé. Les commerçants des autres marchés s'y approvisionnent. Les commerçants sont des gros exploitants, des grossistes ou des détaillants. Il existe une association d'exportateurs artisanaux qui réunit Gaspard Exploitants Exportateurs du Bois (GEEBo) et la Société Agricole Forestière (SAF).

Les principaux produits vendus sont présentés en partie 2.3.2.

Les taxes relevées sont les suivantes : FFN, environnement, droit de port, énergie, DCVI, anti-fraude, taxe de parking, exploitation, police fluviale, « marin », « patente », salubrité, manutention. Les coûts liés sont présentés en partie 2.2.3.

Les principales problématiques mentionnées sont la perte de marchandise (lors du stockage au bord du fleuve en saison des pluies, lors du transport), la qualité des bois achetés, le vol, les taxes et tracasseries, la disponibilité du bois notamment en saison sèche lié aux difficultés de transport, la dangerosité du travail, et l'instabilité du taux de change CDF / USD. En effet les achats de bois s'effectuent en USD et les ventes sur le marché intérieur en CDF.

2.3.2 Produits échangés, capacités de production et volumes

Les essences et les produits vendus

L'exploitation se concentre sur 10 essences principales représentant 80% de la production nationale (FRM, 2018). Par ailleurs, les essences prélevées diffèrent selon les Provinces.

Les principales essences prélevées et vendues à Kinshasa sont le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), l'Iroko (*Milicia excelsa*, Kambala), l'Afromosia (*Pericopsis elata*), et le Tola (*Prioria balsamiferum*), qui représentent 65% des essences citées en grumes et 79% en produits du bois.

Les essences secondaires sont le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*), le Tali (*Erythrophleum ivorense*), le Musizi (*Maesopsis eminii*), le Bossé clair (*Guarea cedrata*). Seraient aussi utilisées le Wenge (*Millettia laurentii*), le Limba (*Terminalia superba*) et le Lifaki ou Bois rouge (*Entandrophragma angolense*), bien que ces trois dernières essences n'apparaissent pas dans les enquêtes (Figure 6, Figure 7, Figure 8

Essence	% commerçant grumes	% commerçant produits
Sapelli (Lifaki ou Bois rouge)	67%	89%
Iroko(Kambala)	33%	49%
Padouk	11%	9%
Afromosia	22%	23%
Bosse clair	0%	11%
Tola	72%	75%
Tali	0%	9%
Mubala	0%	5%
Musisi	0%	9%

Depuis 2006, une seule essence nouvelle a émergé dans les productions : le Tali, prisé au Vietnam et commercialisé sur le marché intérieur. Un grand nombre d'essences abondantes ne sont pas exploitées par manque de débouché ou par effet de concurrence sur les marchés internationaux avec les autres pays de la région.

On a vu dans la partie 2.1 que le bois provient principalement de la Province d'Equateur, et plus à la marge des Provinces de Kinshasa et avoisinantes.

Le sciage artisanal s'est développé dans les Provinces limitrophes de Kinshasa dans les années 70, avec l'usage de scies de long. Les tronçonneuses ont fait leur apparition dans les années 80, et leur nombre a augmenté dans les années 90. La coupe de bois à destination de Kinshasa s'est étendue à la province Orientale dans les années 2000, et la zone de coupe continue de s'étendre.

Essence	% d'exploitant
Sapelli (Lifaki)	67%
Iroko(Kambala)	58%
Padouk	33%
Afromosia	24%
Bosse clair	45%
Tola	52%
Tali	9%
Mubala	6%
Musisi	3%

Figure 6 : Essences exploitées par les artisans du bassin de Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

Essence	% commerçant grumes	% commerçant produits
Sapelli (Lifaki ou Bois rouge)	67%	89%
Iroko(Kambala)	33%	49%
Padouk	11%	9%
Afromosia	22%	23%
Bosse clair	0%	11%
Tola	72%	75%
Tali	0%	9%
Mubala	0%	5%
Musisi	0%	9%

Figure 7 : Essences vendues en grumes ou produits transformés par les commerçants de Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

Essence / Pro	chevron	latte	madrier	N/A	planche	plateaux
Afromosia	12%	11%	13%	12%	11%	10%
Bosse clair	8%	9%	8%	2%	4%	2%
Iroko (Kamba)	30%	21%	42%	13%	29%	14%
Mubala	4%	1%	3%	1%	4%	2%
Musisi	7%	8%	3%	3%	3%	2%
N/A	13%	8%	5%	20%	11%	5%
Padouk	7%	4%	7%	3%	4%	1%
Sapelli (Lifaki)	57%	48%	60%	35%	41%	25%
Tali	5%	9%	3%	3%	4%	1%
Tola	45%	43%	56%	25%	33%	22%

Figure 8 : Détails des produits bois (essence / produit) vendus par les commerçants de Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

Les entretiens complémentaires ont permis d'identifier une commercialisation de perchettes de 10 à 12 m de longueur et de 5 cm de diamètre sur les essences suivantes : Abura (*Mitragyna ciliata*), Bobinga (*Guibourtia sp.*), Khaya (*Khaya sp.*), Bolotsua, Mbondjo, Mosenge, Mokolokoto, Nzete neyala, Titola. NB : noms latins non identifiés pour ces dernières essences.

Aucune demande d'*Eucalyptus sp.*, d'Esili (*Pentaclethra eetveldeana*) ou de *Pinus sp.* n'a été identifiée. On note qu'il existe un marché de sciages et perches d'eucalyptus dans les villes de l'Est, notamment Bukavu et Goma, mais ce marché semble marginal voire absent à Kinshasa.

Capacités de production

Les essences et produits consommés sont décrits en partie 2.3.2.

Les volumes produits dans la filière formelle sont estimés à environ 220 000 m³/an entre 2013 et 2016 (ERAIFT, 2019). En 2017, on estime que 50 000 à 70 000 m³/an de grumes produites par les concessionnaires forestiers étaient transformés (FRM, 2018). La production artisanale est estimée entre 3,4 (CIFOR, 2014), et 4 millions (ERAIFT, 2019) de m³/an équivalent bois rond.

Comme expliqué en introduction, on ne peut estimer de manière fiable la capacité de production sur la filière informelle. La bibliographie met en évidence un potentiel de production important : les volumes mobilisables, selon des hypothèses prudentes, sont évalués à 640 000 m³/an de

grumes pour les essences couramment vendues, et 2 700 000 m³/an pour les essences abondantes, qui ne sont pas exploitées actuellement mais pourraient l'être (FRM, 2018).

2.3.3 Coûts d'exploitation et prix relevés

Coûts d'exploitation

Taxe	Montant (CFD)	Unité	Fréquence
Taxe FFN et Service environnement Commune	14 000 - 28 000	Par grume	Haute
Droit de port	500 – 28 500	Par grume	Haute
DVCI	28 000	Par grume	Haute
Environnement	13 500 - 28 000	Par grume	Haute
Energie	28 000 – 40 000	Par grume	Basse
Anti-fraude	2 000 F – 5 000	Par grume	Basse
Police fluviale / Police frontière	5 500	Fixée selon l'autorité	Basse
Patente (service du marché)	5 000 – 28 000	Fixée selon l'autorité	Basse

Figure 9 : Taxes sur le bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

Coûts	Moy	Min	Max	CV	Unité	Commentaire
Scierie mobile	Wood-Mizer, Lucas Mill, Stihl, Yamaha Exemple : 15 200 € pour le LT15CLASSIC de Wood-Mizer					
Location d'une scierie mobile (frais mensuels)	567 750	430 000	700 000	22%	CFD/mois	N=4
Achat d'une tronçonneuse	5 146 676	2 800 000	7 800 000	31%	F	
Main d'œuvre	244 000	50 000	800 000	104%	CFD/mois	N=9
Carburant	1 785 000	75 000	6 000 000	113%	CFD/mois	N=9
Achat pièces de rechange (Galet/Croix de volant/Autre)	1 293 250	24 000	286 000	106%	CFD/mois	N=4
Location du terrain	1 092 000	784 000	1 400 000	40%	CFD/mois	N=2
Autres frais mentionnés une fois : Chef coutumier (50 000 F), Entretien du matériel (12 000 F)						

Figure 10 : Coûts d'exploitation du bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

NB : les coûts des pièces de rechange, carburant et consommables sont d'autant plus élevés que la zone est enclavée.

Etant donné l'échantillon il n'est pas possible d'établir le coût de demande des permis officiels. La bibliographie estime ces coûts à (1) 500 \$ pour l'agrément à la profession forestière (pour trois ans) ; (2) 600 \$ pour faire établir l'avis de vacance de terre délivré sur une « concession » précise par les autorités locales ; (3) 50 \$/ha/an pour exploiter pendant une année une surface donnée (5 ou 10 hectares) ; (4) 1 000 à 2 000 \$ pour la signature d'un cahier des charges avec le chef de la communauté (CIFOR, 2014. p. 33)

Coûts	Moy	Min	Max	CV	Unité	Commentaire
Coût moyen du transport	159 750	40 000	425 000	88%	CFD/trajet	Hypothèse conservatrice : retenir les valeurs hautes
Coût moyen du transport	1 210	33	3 542	92%	CFD/m ³ /km	
Taxe à l'entrée à Kinshasa	11 967	2 000	37 800	114%	CFD/trajet	
Tracasseries	30 687	0	100 000	143%	CFD/trajet	
Taxe de parking	8 167	2 000	20 000	89%	CFD/trajet	
Chargement	22 875	20 000	30 000	18%	CFD/trajet	Robuste
Déchargement	22 500	20 000	30 000	21%	CFD/trajet	Robuste
Volume moyen du chargement	9	5	15	43%	m ³	Robuste
Nombre de trajets	21	12	30	36%	Trajets/mois	Robuste
Bilan transport routier : 257 156 F par trajet, soit 28 573 F par m ³ pour un chargement moyen de 9m ³ .						
Transport fluvial : 1/4 à 1/3 du chargement						
Barges (sciages)	Bibliographie (FRM, 2018) : 80 à 100 \$US/m ³ depuis Kisangani, 60 \$US/m ³ depuis Bumba					Donnée 2018
Radeaux (grumes)	Bibliographie (FRM, 2018) : 15-20 US\$/m ³ depuis Bumba.					Donnée 2018

Figure 11 : Coûts de transport du bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

	Moy	Min	Max	CV	Unité	Commentaire
Tracasseries hebdomadaires	3 350	1000	10 000	58%	CFD/semaine	Robuste, n=60

Figure 12 : Coût de commercialisation du bois vendu à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

Prix de vente et variations saisonnières

Les exploitants et vendeurs déclarent des pics de prix très nets en saison sèche, de mai à septembre pour les grumes, et plus concentré sur juin à août pour les produits transformés. Les prix des grumes varient de 3 à 25% entre la saison sèche et la saison des pluies, jusqu'à 25% selon les essences, comme le montrent les relevés de prix effectués au marché de Kinshasa.

Les prix de vente auraient largement baissé avec le développement des scieries artisanales à Kinkolé. Les prix varient également selon les essences par des effets offre-demande peu prévisibles. L'augmentation des volumes de Wenge sur le marché kinois a par exemple entraîné une baisse des prix en 2017 (FRM, 2018). Les prix de vente des exploitants effectuant la transformation sont similaires aux prix relevés chez les vendeurs, sans doute du fait de l'échantillon (exploitants se rendant à Kinshasa). Les prix payés aux exploitants pour les grumes ne sont pas exploitables.

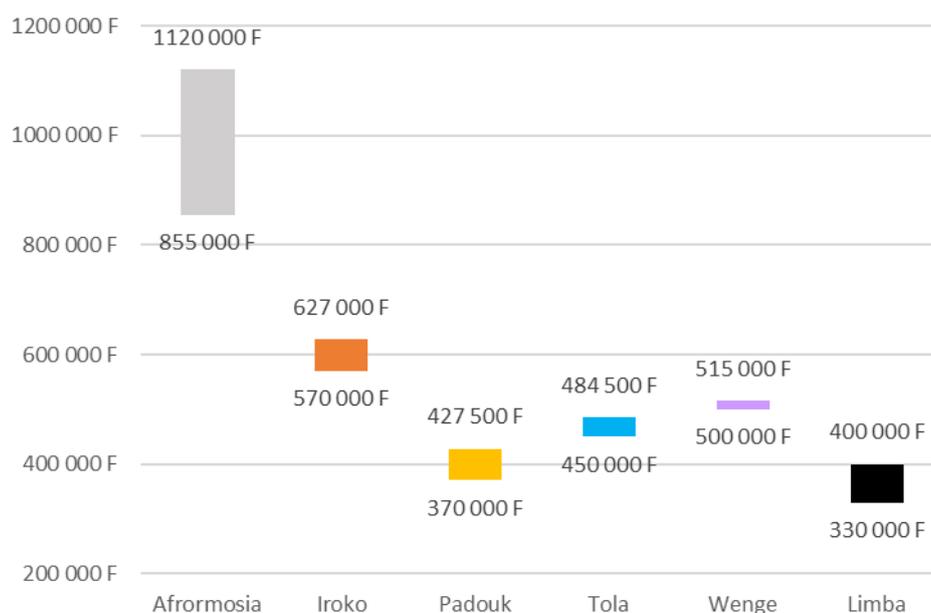


Figure 13 : Prix des grumes vendues à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

Essence / Produit	Nombre de données	Moyenne de prix par m ³	Min. de prix par m ³	Max. de prix par m ³	Coefficient de variation
Afrormosia	8	3 038 F	2 355 F	3 822 F	22%
planche	4	3 651 F	3 539 F	3 822 F	3%
plateaux	4	2 424 F	2 355 F	2 510 F	3%
Iroko (Kambala)	76	2 607 F	740 F	3 240 F	22%
chevron	21	2 913 F	2 520 F	3 200 F	6%
latte	6	2 247 F	1 800 F	2 900 F	19%
madrier	26	2 952 F	2 600 F	3 240 F	5%
planche	19	2 299 F	2 127 F	2 578 F	5%
plateaux	4	772 F	740 F	815 F	5%
Padouk	11	1 354 F	1 067 F	1 520 F	12%
chevron	5	1 474 F	1 400 F	1 520 F	4%
madrier	4	1 345 F	1 280 F	1 400 F	4%
planche	2	1 074 F	1 067 F	1 082 F	1%
Sapelli (Lifaki ou Bois rouge)	130	1 523 F	867 F	12 840 F	67%
chevron	41	1 531 F	1 360 F	1 720 F	7%
latte	24	1 317 F	1 000 F	1 600 F	13%
madrier	40	1 750 F	1 200 F	12 840 F	103%
planche	25	1 347 F	867 F	2 444 F	30%
Tali	5	1 764 F	1 680 F	1 880 F	4%
chevron	4	1 770 F	1 680 F	1 880 F	5%
madrier	1	1 740 F			-
Tota	107	1 250 F	120 F	4 111 F	27%
chevron	35	1 351 F	1 160 F	1 600 F	7%
latte	19	1 127 F	900 F	1 300 F	9%
madrier	37	1 255 F	120 F	1 520 F	17%
planche	16	1 161 F	889 F	4 111 F	68%

Figure 14 : Prix des produits bois vendus à Kinshasa (auteurs, 2024, d'après enquêtes TARGET, 2024)

2.4 Analyse de la Demande

2.4.1 Description du Marché

Les essences et produits consommés sont décrits en partie 2.3.2. Une part de la production artisanale est exportée vers le Rwanda et l'Ouganda (sciages artisanaux et grumes). La filière formelle exporte surtout des grumes vers l'Asie et l'Europe (pour plus de précision voir CIFOR, 2014 p.39). Le volume officiel est estimé à 170 060 m³/an par l'OIBT pour 2019-2020. Les exports formels de produits transformés ne sont pas connus. La RDC exportait officiellement 40 000 m³/an de contreplaqué en 2014, soit 10% des grumes prélevées par la filière formelle, mais cette production est en déclin (FRM, 2018).

Le marché intérieur est on l'a vu 13 à 15 fois plus important que le marché formel. Les estimations effectuées par le CIFOR en 2014 et le FRM en 2018 concordent, évaluant la consommation totale à 1 million de m³/an (soit 3,4 millions de m³/an équivalent bois brut), dont 175 000 m³/an pour Kinshasa auxquels d'ajoutent 60 000 m³/an de rebut de l'industrie, ce qui correspond à une consommation annuelle par habitant de Kinshasa comprise entre 0,025 et 0,027 m³.

En tenant compte de l'accroissement démographique, portant la population de Kinshasa à 17 millions d'habitants, et en faisant l'hypothèse d'une consommation par habitant stable et d'un maintien de la proportion de 25% de rebus de l'industrie, on obtient une consommation théorique de Kinshasa de 425 800 m³/an dont 108 700 m³/an de rebut en 2024.

NB : Les hypothèses de calcul sont fortes, mais ces volumes sont plus cohérents que les estimations de l'OIBT, qui affichent également 4 millions de m³/an consommés à l'échelle du pays entre 2016 et 2020, mais supposent une diminution de la consommation de bois sur la période alors même que les besoins augmentent. Cela pourrait être le signe d'un développement de la filière informelle mal capté par les statistiques

L'estimation de l'ERAIFT en 2019 diffère légèrement, évaluant la consommation artisanale de Kinshasa à un million de m³/an, pour un marché national total de 4 millions de m³/an, dont 600 000 m³/an seraient exportés à l'Est de la RDC (ERAIFT, 2019).

Le marché de Kinshasa est considéré comme rémunérateur car : (i) les prix sur la filière artisanale y sont supérieurs d'environ 20% aux prix des autres marchés comme celui de Kisangani, alors même que les essences vendues à Kinshasa sont globalement moins nobles (CIFOR, 2014) ; (ii) contrairement aux autres villes des pays du bassin du Congo, les prix y sont proches de ceux de l'export, avec un taux « prix de vente à Kinshasa / valeur des mercuriales » approchant les 80% (78% sur le chevron de Sapelli, 66% sur le madrier de Sapelli, 93% sur la planche de Limba).

NB : Les mercuriales sont des références officielles de la valeur commerciale des produits forestiers à différentes localisations logistiques (sur base des INCOTERM) de leur chaîne de valeur. La valeur du produit bord de route ou chargé sur le grumier est calculée à partir des valeurs FOB après défalcation des coûts moyens de transport. Elles sont utilisées comme référence de calcul des taxes basées sur un volume. Elles sont mises à jour par un comité officiel. En RDC, on utilise deux mercuriales, en valeur EXW pour les grumes, et en valeur FOB avec distinction des produits grumes et produits débités

2.4.2 Comportement des consommateurs

Les consommateurs de Kinshasa sont traditionnellement demandeurs de débités de 6 m de long, sans justification technique, mais cette habitude serait en train d'évoluer. La consommation domestique est utilisée pour la constructions (charpente, coffrage, menuiserie, etc.), l'ameublement, etc. Les consommateurs sont surtout des professionnels (charpentiers, menuisiers, ébénistes, entreprises du BTP). (FRM, 2018).

Les consommateurs s'approvisionnent moins en saison des pluies, car la construction est moins aisée à cette période, ce qui accentue les variations saisonnières dues au transport. Ainsi, les dépôts de Kinshasa vendent environ 30 m³/mois en saison sèche et 20 m³/mois en saison des pluies (CIFOR, 2014).

L'abondance sur le marché de Kinshasa de ressource en bois nobles et de qualité tels que le Sapelli, l'Iroko, le Limba, l'Afrormosia ou le Tola, ainsi que des rebuts de l'industrie ne laisse que peu de place au développement de la consommation de nouvelles essences moins qualitatives. Il faut aussi noter que (i) la consommation de Tali s'est développée depuis 2006 et que (ii) l'Eucalyptus, le Pin et le *Pentaclethra eetveldeana* ne sont pas consommés.

2.4.3 Tendances de la demande

L'augmentation de la population et le relatif accroissement du pouvoir d'achat de certaines classes urbaines sont à l'origine de la forte augmentation du volume de bois récolté. Les volumes de production des sciages artisanaux auraient par exemple doublé entre les années 90 et 2010 (CIFOR 2014). La demande nationale devrait augmenter avec une croissance démographique annuelle de 3,28%, notamment dans les centres urbains, pour répondre aux besoins de logement et d'infrastructures.

2.5 Environnement réglementaire

Le cadre juridique de la gestion forestière en RDC est régi par des engagements internationaux et régionaux (Conventions, Accords, Traités, Protocole, Déclarations, etc.), dont la majorité sont cités en **Annexe 4**, et par la réglementation nationale en vigueur (lois, ordonnances, décrets, arrêtés, décisions, notes circulaire, directives, etc.) qui est principalement composée de la Loi n° 011/2002 du 29 août 2002, faisant office de Code forestier, et de son corpus réglementaire.

Cet ensemble régit notamment l'administration du domaine forestier, l'attribution des titres, les inventaires et aménagements forestiers dans les concessions industrielles, la décentralisation de la gestion forestière, et l'engagement du pays dans plusieurs processus internationaux tels que REDD+. D'autres dispositifs viennent la compléter, cités en **Annexe 5**. Cette loi définit trois modes d'exploitation :

- L'exploitation par concession : les forêts de production sont la propriété de l'Etat qui concède à des entreprises privées un droit d'exploitation sous forme de contrats de concession et sous condition de respecter les principes de gestion durable du Code forestier, ainsi que les exigences fiscales et de contribution au développement local.
- L'exploitation artisanale : réalisée sur obtention d'un permis, par une personne physique sur un maximum de 50 ha pour l'exploitation artisanale de catégorie 1, et par une personne physique ou morale pour l'exploitation artisanale de catégorie 2.
- L'exploitation informelle : coupe autorisée en vertu des droits coutumiers et coupe illégale. La majorité des activités artisanales ne respectent pas la réglementation⁵ (ERAIFT, 2019).

Le suivi et le contrôle des activités forestières effectués par le MEDD et les autorités provinciales restent très limités.

La fiscalité forestière comprend : la redevance superficie (0.5 \$/ha) ; la taxe de reboisement (4% d'un montant défini par les mercuriales pour les grumes) ; taxe à l'export (10% d'un montant défini par les mercuriales pour les grumes). A cela s'ajoute une parafiscalité et des prélèvements administratifs atteignant le triple de la fiscalité forestière.

La Code forestier régit également la transformation : les concessionnaires doivent transformer 70% des grumes qu'ils exploitent (sciage, déroulage, etc.). Ce taux de transformation n'est pas atteint et aucune mesure incitative pour faciliter les investissements n'a été proposée pour aider les exploitants à implanter leur outil de transformation.

⁵ <https://www.cafi.org/fr/quelle-quantite-de-bois-est-extraite-en-rdc-et-comment>

3 Forces, faiblesses opportunités et menaces



Forces

- Des ressources abondantes
- Un débouché rémunérateur à Kinshasa
- Un centre de débarquement et de redistribution efficace à Kinkole
- Une filière artisanale et informelle en plein essors



Faiblesses

- Une filière majoritairement informelle
- Des acteurs et des volumes mal connus
- Un volume à l'export faible, et une concurrence des pays de la sous-région
- Grande dépendance au transport fluvial pour l'acheminement des grumes, difficulté d'approvisionnement en saison sèche



Opportunités

- > 60 % de la forêt dense humide de RDC pas encore affectée : potentiel pour augmenter la production légale
- Une demande croissante liée à la démographie
- La formalisation des activités artisanales est une opportunité pour la réduction de la pauvreté
- Des initiatives gouvernementales comme le Programme de Gestion Durable des Forêts (PDGF) lancé en septembre 2022



Menaces

- Un coût fixe élevé pour initier une activité formelle
- Une fiscalité et une parafiscalité importante
- Des risques de vols importants
- Une forte volatilité des prix
- Une faible visibilité sur les volumes produits

Figure 15 : Analyse AFOM de la commercialisation de produits bois à Kinshasa (auteurs, 2024)

4 Conclusions et recommandations

Il y a peu d'intérêt à se positionner sur le marché export car les prix sur le marché intérieur à Kinshasa sont assez élevés.

Il n'a pas été possible d'évaluer la valeur ajoutée d'un travail sur commande, mais celle-ci est substantielle (CIFOR, 2014). Peu de producteurs en ont la capacité.

De plus en plus de transformations ont lieu à Kinkolé. La consommation de sciages de la province du Bas Kongo (sciages effectués à la tronçonneuse) diminue, ainsi que la production de sciages de la filière formelle.

Recommandation 1 : Utiliser une scierie mobile pour travailler à la demande et acheminer des sciages à Kinshasa. Si possible rechercher un marché « sur commande ».

Les prix augmentent en saison sèche car les fleuves ne sont plus praticables et la consommation pour la construction augmente. La route d'Ibi est plutôt bonne.

L'offre potentielle de bois d'œuvre du projet est peu concurrentielle face à l'abondance de bois de grande qualité (avec un diamètre moyen de coupe d'un mètre) sur le marché de Kinshasa, sauf en saison sèche où la logistique pose des problèmes. Ces éléments poussent à se positionner sur cette fenêtre d'approvisionnements faibles et de prix hauts.

Recommandation 2 : Privilégier le transport en camion hors saison pour bénéficier des meilleurs prix à Kinshasa

Les prix et les volumes des différents produits bois sont instables et mal connus.

Recommandation 3 : Travailler le suivi des prix et des volumes pour affiner les présentes analyses et orienter les travaux de coupe vers les produits bois les plus rémunérateurs

Le métier est dans l'ensemble dangereux, et nécessite du matériel et du savoir-faire.

Recommandation 4 : Faire intervenir des professionnels du secteur et / ou investir dans la formation sur (i) techniques de sciage (caractéristiques technologiques des principales espèces, optimisation des angles/volumes de coupe pour optimiser le rendement matière, normalisation/homogénéisation des produits, etc.), (ii) entretien de la scie (affutage, remplacement des pièces, etc.)

Identifier les essences avec le bon compromis entre adaptation agroécologique et valeur commerciale est le point le plus compliqué. Seules quelques essences sont recommandées ci-dessous. Cela constituera une limite y compris pour s'adapter aux variations des marchés. Le tableau ci-dessous présente les recommandations d'essences.

Essence	Caractéristiques	Place dans le projet
Wenge (<i>Millettia laurentii</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Marché existant : utilisé pour ameublement • Croissance rapide, « valeur sûre » 	Diversification
Musisi (<i>Maesopsis eminii</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Bons résultats de croissance • Croissance rapide • Marché existant : cité par 9% des vendeurs de produits issus de bois 	Diversification
Afromosia (<i>Pericopsis elata</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Marché existant : 23% des vendeurs déclarent en vendre, prix élevé • Difficultés d'approvisionnement en graine • Résultats de croissance moyens 	Test Enjeu : semences et croissance
Esili (<i>Pentaclethra eetveldeana</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Bons résultats de croissance • Croissance rapide • Permet de faire des planches mais pas de marché identifié • Un papier montrant des caractéristiques similaires au Mubala (<i>Pentaclethra macrophylla</i>), qui a un marché (NIUMBA et al., 2016)⁶ • Utilisé en bois de feu en RDC 	Test ? Enjeu : marché
Limba (<i>Terminalia superba</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance lente, besoin de gestion (amendement) • Marché sur bois d'œuvre et sciages 	Test Enjeu : croissance
<i>Eucalyptus sp.</i> <i>Pinus sp.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de marché (sauf à l'Est de la RDC) • Difficile à vendre en crédits carbone • Utilisé pour le makala 	A éviter

Figure 16 : Recommandations d'essences de bois d'œuvre pour SGW (auteurs, 2024)

⁶ Niumba et al, 2016. Niumba M.L.1 Tasi M.J.P. Caractéristiques anatomiques des bois de *Pentaclethra eetveldeana* et de *Pentaclethra macrophylla* de la Réserve de Biosphère de Luki en R.D. Congo. <https://congosciences.online/wp-content/uploads/2023/09/a00249.pdf>

Annexe 1 : Extrait des termes de référence

Six axes d'analyse sont décrits dans les termes de références :

1. Évaluer la production actuelle de manioc, du bois énergie (Makala), bois d'œuvre & construction et les crédits carbone à Kinshasa, y compris les méthodes de culture, les rendements et les principaux producteurs.
2. Analyser la demande de manioc, bois énergie (Makala), bois d'œuvre & construction et les crédits carbone à Kinshasa, en examinant les utilisations traditionnelles et les nouveaux débouchés potentiels.
3. Examiner la chaîne de valeur du manioc, bois énergie (Makala), bois d'œuvre & construction et les crédits carbone à Kinshasa, en identifiant les acteurs clés, les flux commerciaux et les contraintes logistiques.
4. Étudier les tendances du marché du manioc, du bois énergie (Makala), bois d'œuvre & construction et les crédits carbone y compris les prix, les volumes échangés et les facteurs influençant la demande et l'offre.
5. Identifier les défis et les opportunités pour le développement du marché du manioc, bois énergie (Makala), bois d'œuvre & construction et les crédits carbone à Kinshasa, notamment en ce qui concerne la transformation, la commercialisation et l'accès aux marchés.
6. Formuler des recommandations stratégiques pour les acteurs du marché, les gouvernements locaux et les organisations de développement afin de promouvoir la croissance durable du secteur du manioc à Kinshasa.

Annexe 2 : Questionnaire

Questionnaire BOIS D'OEUVRE

Code : CM = choix multiple / CS = 1 seule réponse possible / N : réponse numérique / T : réponse texte

* : réponse obligatoire

I. Identification et caractérisation de l'activité de l'enquêté

* Nom Prénom : (T)

* Age (N) :

* Depuis combien de temps travaillez-vous dans la filière bois d'œuvre ? (N)

* Quelles opérations effectuez-vous dans la filière ? (CM)

1. Exploitation artisanale (abattage / débardage)
2. Transport par voie fluviale
3. Transport routier
4. Première transformation (plateaux)
5. Deuxième transformation (sciages)
6. Commercialisation des grumes
7. Commercialisation des produits (plateaux, sciages, planches, lattes, etc.)

II. Production

* Faites-vous partie d'une association professionnelle, d'un syndicat, d'un groupement... ? (CS)

Oui/Non

[Si oui] Lequel ? (T)

* Avez-vous un permis pour l'exploitation du bois ? (CS)

Oui/Non

[Si oui] Quel permis ? (T)

* Où est basée la zone de coupe ? (CS)

Liste des provinces

* La plupart du temps, la production se fait-elle sur commande ou en vente directe ? (CS)

Commande / Vente directe

[Si c'est une commande,] Qui est le commanditaire ? (T)

* Avez-vous reçu une avance de ce commanditaire ? (CS)

Oui/Non

[Si oui] Une avance de combien de % du montant total de la commande ? (N)

* Effectuez-vous le sciage des grumes sur place ? (CS)

Oui/Non

* Parmi la liste proposée, quels équipements utilisez-vous ? (CM)

Scierie mobile, tronçonneuse, scie de long, hache, machette, autre

Si autre, précisez

[Si scierie mobile] nom de la marque : (T)

* Etes-vous propriétaire de votre/vos tronçonneuses ? (CS)

Oui/Non

[Si non] à qui appartient-elle ?

[Si Oui] Combien coûte l'achat d'une tronçonneuse ?

En dehors des coûts d'achat d'équipement, quels sont vos coûts de fonctionnement moyens sur un mois ? (par ex : location tronçonneuse, essence, huile moteur, huile de chaîne, rémunération d'un aide, etc.

Note aux enquêteurs : A classer par ordre d'importance

Nature du coût de fonctionnement n°1 (T)

Montant mensuel du coût de fonctionnement n°1 (N)

Nature du coût de fonctionnement n°2 (T)

Montant mensuel du coût de fonctionnement n°2 (N)

Nature du coût de fonctionnement n°3 (T)

Montant mensuel du coût de fonctionnement n°3 (N)

Nature du coût de fonctionnement n°4 (T)

Montant mensuel du coût de fonctionnement n°4 (N)

Nature du coût de fonctionnement n°5 (T)

Montant mensuel du coût de fonctionnement n°5 (N)

Nature du coût de fonctionnement n°6 (T)

Montant mensuel du coût de fonctionnement n°6 (N)

* Quelles sont les 3 principales essences que vous exploitez ? (Classer par ordre d'importance – 3 options)

Afromosia / Kampala / Iroko / Musisi / Sapelli / Tola / Mubala / Padouk / Tali / Bosse clair / Autre

Autres à préciser.

Concernant Essence exploitée n°1 : Diamètre minimum de coupe pour essence exploitée n°1, en centimètre (N)

Produits principaux pour essence exploitée n°1 (CM, classer par ordre d'importance – 3 options) : grumes / plateaux / planche / lattes / madrier / chevron / autre.

Si autre préciser (T)

Dimension essence n°1 / produit n°1 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°1 / produit n°1 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°1 / produit n°1 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°1 / produit n°1, en francs (N)

Dimension essence n°1 / produit n°2 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°1 / produit n°2 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°1 / produit n°2 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°1 / produit n°2, en francs (N)

Dimension essence n°1 / produit n°3 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°1 / produit n°3 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°1 / produit n°3 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°1 / produit n°3, en francs (N)

Concernant Essence exploitée n°2 : Diamètre minimum de coupe pour essence exploitée n°1, en centimètre (N)

Produits principaux pour essence exploitée n°2 (CM, classer par ordre d'importance – 3 options) : grumes / plateaux / planche / lattes / madrier / chevron / autre.

Si autre préciser (T)

Dimension essence n°2 / produit n°1 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°2 / produit n°1 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°2 / produit n°1 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°2 / produit n°1, en francs (N)

Dimension essence n°2 / produit n°2 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°2 / produit n°2 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°2 / produit n°2 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°2 / produit n°2, en francs (N)

Dimension essence n°2 / produit n°3 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°2 / produit n°3 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°2 / produit n°3 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°2 / produit n°3, en francs (N)

Concernant Essence exploitée n°3 : Diamètre minimum de coupe pour essence exploitée n°1, en centimètre (N)

Produits principaux pour essence exploitée n°3 (CM, classer par ordre d'importance – 3 options) : grumes / plateaux / planche / lattes / madrier / chevron / autre.

Si autre préciser (T)

Dimension essence n°3 / produit n°1 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°3 / produit n°1 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°3 / produit n°1 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°3 / produit n°1, en francs (N)

Dimension essence n°3 / produit n°2 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°3 / produit n°2 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°3 / produit n°2 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°3 / produit n°2, en francs (N)

Dimension essence n°3 / produit n°3 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°3 / produit n°3 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°3 / produit n°3 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°3 / produit n°3, en francs (N)

Quelles sont les taxes que vous devez payer et quel est leur montant ? (texte introductif)

* Taxe #1 : Intitulé (T)

* Taxe #1 : Service de taxation (T)

* Taxe #1 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

* Taxe #1 : Montant (N)

Taxe #2 : Intitulé

Taxe #2 : Service de taxation

Taxe #2 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #2 : Montant

Taxe #3 : Intitulé

Taxe #3 : Service de taxation

Taxe #3 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #3 : Montant

Montant moyen des « tracasseries » pour cette opération (N)

* Comment s'effectue le transport jusqu'à Kinshasa (CM) ?

Par bateau(sciages) / Par radeau (grumes) / par camion

[Si camion] Préciser s'il s'agit surtout de grumes ou de sciages (CS)

Grumes / Sciages

Quelles sont vos principales contraintes en termes de production de bois d'œuvre ?

* Pensez-vous avoir un impact sur le climat à cause de votre production ?

Oui/Non

* [Si oui] Pouvez-vous préciser succinctement ? (T)

III. Transport routier

* Etes-vous propriétaire du véhicule ? (CS)

Oui/Non

* [Si non] A qui appartient le véhicule ? (CS)

Exploitant de bois / Gérant du dépôt / Autre

Si autre, préciser (T)

* Quel type de marchandise transportez-vous ? (CM)

Grumes / sciages / autres

Si autre, précisez

* Combien de m3 de bois peut contenir le véhicule que vous utilisez ? (N)

* Combien coûte le chargement du véhicule (en francs) (N)

* Sur le dernier trajet que vous avez effectué, quel était la distance parcourue (en km) (N)

Combien a coûté le transport (par véhicule) (N)

* Combien de livraisons effectuez-vous par mois ? (N)

* Faut-il s'acquitter d'une taxe pour rentrer dans la zone de Kinshasa ? (CS)

Oui/Non

[Si oui] Quel en est le montant ? (N)

Quelles autres taxes s'appliquent ?

Taxe #1 : Intitulé (T)

Taxe #1 : Service de taxation (T)

Taxe #1 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #1 : Montant (N)

Taxe #2 : Intitulé

Taxe #2 : Service de taxation

Taxe #2 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #2 : Montant

Taxe #3 : Intitulé

Taxe #3 : Service de taxation

Taxe #3 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #3 : Montant

Montant moyen des « tracasseries » par trajet :

Combien coûte le chargement ? (N)

Combien coûte le déchargement (N)

Faut-il s'acquitter d'un droit de parking ? (CS)

Oui/Non

[Si oui] Quel en est le montant ? (N)

Transport fluvial

* Etes-vous propriétaire de l'embarcation ? (CS)

Oui/Non

* [Si non] A qui appartient l'embarcation ? (CS)

Exploitant de bois / Gérant du dépôt / Autre

Si autre, préciser (T)

* Quel type de marchandise transportez-vous ? (CM)

Grumes / sciages / autres

Si autre, précisez

* Combien de m3 de bois peut transporter l'embarcation que vous utilisez ? (N)

* Combien coûte le chargement de l'embarcation (en francs) (N)

* Sur le dernier trajet que vous avez effectué, quel était la distance parcourue (en km) (N)

Combien a coûté le transport (pour l'embarcation) (N)

* Combien de livraisons effectuez-vous par mois ? (N)

Quelles taxes s'appliquent ?

Taxe #1 : Intitulé (T)

Taxe #1 : Service de taxation (T)

Taxe #1 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #1 : Montant (N)

Taxe #2 : Intitulé

Taxe #2 : Service de taxation

Taxe #2 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #2 : Montant

Taxe #3 : Intitulé

Taxe #3 : Service de taxation

Taxe #3 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #3 : Montant

Montant moyen des « tracasseries » par trajet :

Combien coûte le chargement ? (N)

Combien coûte le déchargement (N)

IV. Commercialisation - dépôts

Quelles sont les 4 principales essences que vous vendez ? (Classer par ordre d'importance – 4 options)

Afrosmosia / Kampala / Iroko / Musisi / Sapelli / Tola / Mubala / Padouk / Tali / Bosse clair / Autre

Autres à préciser.

Essence n°1 : Origine principale de cette essence (CS)

Liste des provinces

Produits principaux pour essence exploitée n°1 (CM, classer par ordre d'importance – 3 options)
: grumes / plateaux / planche / lattes / madrier / chevron / autre.

Si autre préciser (T)

Dimension essence n°1 / produit n°1 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°1 / produit n°1 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°1 / produit n°1 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°1 / produit n°1, en francs (N)

Dimension essence n°1 / produit n°2 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°1 / produit n°2 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°1 / produit n°2 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°1 / produit n°2, en francs (N)

Dimension essence n°1 / produit n°3 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°1 / produit n°3 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°1 / produit n°3 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°1 / produit n°3, en francs (N)

Produits principaux pour essence exploitée n°2 (CM, classer par ordre d'importance – 3 options)
: grumes / plateaux / planche / lattes / madrier / chevron / autre.

Si autre préciser (T)

Dimension essence n°2 / produit n°1 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°2 / produit n°1 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°2 / produit n°1 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°2 / produit n°1, en francs (N)

Dimension essence n°2 / produit n°2 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°2 / produit n°2 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°2 / produit n°2 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°2 / produit n°2, en francs (N)

Dimension essence n°2 / produit n°3 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°2 / produit n°3 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°2 / produit n°3 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°2 / produit n°3, en francs (N)

Produits principaux pour essence exploitée n°3 (CM, classer par ordre d'importance – 3 options)
: grumes / plateaux / planche / lattes / madrier / chevron / autre.

Si autre préciser (T)

Dimension essence n°3 / produit n°1 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°3 / produit n°1 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°3 / produit n°1 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°3/ produit n°1, en francs (N)

Dimension essence n°3 / produit n°2 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°3 / produit n°2 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°3 / produit n°2 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°3/ produit n°2, en francs (N)

Dimension essence n°3 / produit n°3 : Longueur en m (N)

Dimension essence n°3 / produit n°3 : Largeur en cm (N)

Dimension essence n°3 / produit n°3 : Epaisseur en cm (N)

Prix essence n°3 / produit n°3, en francs (N)

Quelles taxes s'appliquent, et quel est leur coût ?

Taxe #1 : Intitulé (T)

Taxe #1 : Service de taxation (T)

Taxe #1 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / prix par produit / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #1 : Montant (N)

Taxe #2 : Intitulé

Taxe #2 : Service de taxation

Taxe #2 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / prix par produit / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #2 : Montant (N)

Taxe #3 : Intitulé

Taxe #3 : Service de taxation

Taxe #3 : Description (CS)

prix par camion / prix par grume / prix par produit / autre

Si autre, préciser (T)

Taxe #3 : Montant (N)

Montant moyen des « tracasseries » par semaine : (N)

Le prix de vente des produits en bois varie-t-il selon la saison (de façon générale, tous produits confondus) ? (CS)

Oui/Non

[Si oui]

* Quels sont les mois où les prix sont les plus hauts ? (CM)

Liste des 12 mois

* Quels sont les mois où les prix sont les plus bas ? (CM)

Liste des 12 mois

Quelles sont les raisons de ces variations selon vous ? (T)

Quelles sont vos principales contraintes en termes de commercialisation ?

Annexe 3 : Tableau d'échantillonnage

Activités	Nombre d'enquêtes
Exploitation artisanale (abattage / débardage)	33
Transport routier	8
Première transformation (plateaux)	18
Deuxième transformation (sciages)	37
Commercialisation des grumes	18
Commercialisation des plateaux/sciages	91
Total	205

Nombre d'enquêtes*	185
---------------------------	------------

*20 exploitants sont aussi transformateurs

Communes	Marchés	Bois	
		Production	Distribution
Maluku	Kinkole (Nsele)	9	7
Limete	Kingabwa	67	102
Limete	Mombele		
Sous-total		76	109
TOTAL		185	

Production : Exploitation artisanale (abattage / débardage) ; Transport routier ; Première transformation (plateaux) ; Deuxième transformation (sciages)

Distribution : Commercialisation des grumes ; Commercialisation des plateaux/sciages

Annexe 4 : Engagements internationaux de la RDC

- Accord de Coopération avec l'Organisation africaine de bois (OAB, 1976) ;
- Accord de coopération et de concertation entre Etats d'Afrique Centrale sur la conservation de la faune sauvage et de la flore (Libreville, 16 avril 1983) ;
- Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (Genève, 18 juin 1983) ;
- Accords de coopération avec les ONG internationales (UICN, WWF, AWF, etc.) ;
- Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 15 septembre 1968) ;
- Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Rio de Janeiro, 14 juin 1992) ;
- Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (15 septembre 1968) ;
- Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Bonn, 23 juin 1979) ;
- Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (08 novembre 1933) ;
- Convention de Nairobi sur les changements climatiques (14 juin 1992) ;
- Convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar, Iran, 2 février 1971) ;
- Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (22 mars 1985) ;
- Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 03 mars 1973) ;
- Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 05 juin 1992) ;
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (Paris, 14 octobre 1994) ;
- Convention internationale pour la protection des végétaux (Rome, 06 décembre 1951) ;
- Convention sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968) ;
- Convention sur la désertification (Paris octobre 1994) ;
- Déclaration de Yaoundé de 1999 relative à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (Yaoundé, 1999) ;
- Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Kyoto, 11 décembre 1997) ;
- Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (16 septembre 1987) ;
- Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (COMIFAC, Brazzaville 05 février 2005)

Annexe 5 : Autres dispositifs réglementaires nationaux

- Loi organique n° 16/001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées ;
- Loi n° 10/007 du 27 février 2010 modifiant et complétant l'ordonnance-loi n° 68-400 du 23 octobre 1968 relative à la publication et à la notification des actes officiels ;
- Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces ;
- Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;
- Loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant Code des investissements ;
- Loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant réglementation des associations sans but lucratif et des établissements d'utilité publique ;
- Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères ;
- Ordonnance-loi n°68/400 du 23 octobre 1968 relative à la publication et à la notification des actes officiels ;
- Décret n°14/019 du 02 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement ;
- Décret n°13/015 du 29 mai 2013 portant réglementation des installations classées ;
- Arrêté ministériel n° 047/CAB/MIN/EDD/AAN/MML/05/2018 fixant la procédure d'homologation des investissements REDD+ en République démocratique du Congo ;
- Arrêté ministériel n°84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/OO/BM/2016 du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation des bois d'œuvre